

Critères d'acceptation des familles*

1. Être un **couple avec un enfant** minimum ou une **famille monoparentale** avec enfant mineur.e.
2. Être titulaire d'une **autorisation de séjour**, avoir une demande en cours ou au moins remplir les conditions pour qu'une demande puisse être déposée lors de l'entrée dans le logement-relais.
3. Être en situation d'**autonomie financière**: être en mesure de payer le loyer, les factures, l'assurance ménage et la nourriture, ne pas avoir plus de 10'000 CHF de dettes aux poursuites.
4. Avoir un **projet d'intégration social et professionnel concret**: pouvoir dire en quoi le cadre des logements-relais permet d'envisager la suite de son parcours professionnel et personnel.
5. **Accepter l'accompagnement social** pour stabiliser la situation financière, incluant le désendettement, avec l'objectif de trouver un appartement pérenne.
6. Être en capacité et accepter de **payer les frais d'accompagnement social** au sein des Logements-relais.

* L'étude des dossiers est réalisée au plus près de ces critères mais avec une marge de manœuvre possible selon la situation et le soutien éventuel d'autres institutions partenaires à la famille.

En bref

Les logements-relais de l'AIM sont destinés à des familles qui travaillent, qui ont un permis/ou sont en demande, mais dont les revenus sont trop faibles pour accéder à un logement pérenne. Ces familles sont bloquées chez des marchand.es de sommeil ou encore dans une dynamique de survie (vie à la rue, en hébergement d'urgence, etc.). Nous leur proposons la stabilité d'un logement à coût réduit et un accompagnement social. Cela permet d'avoir le temps et l'espace d'écoute nécessaires pour régler les obstacles qu'elles rencontrent et qui les précarisent, afin d'ouvrir des perspectives d'avenir pour toute la famille.

Actuellement, 46 familles sont logées dans 46 appartements.

Contacts

Mail: contact@aim-familles.ch



AIM

Association Intégration Mineur.es
et Famille - Genève

LOGEMENTS -RELAIS

HABITAT ET
ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL PERSONNALISÉ
POUR LES FAMILLES
EN SITUATION
DE VULNÉRABILITÉ
DANS LE CANTON
DE GENÈVE

Depuis 2022

Droits des familles

Nous accompagnons les familles dans l'accès à leurs droits au niveau d'autonomie où elles se trouvent et en prenant en compte les obstacles rencontrés qui les bloquent dans leurs parcours* :

>> Droit au logement

Nous proposons un logements-relais pour 2 ans maximum dans la perspective, à l'issue de la période d'accompagnement proposée, d'une entrée en logement pérenne de la famille.

>> Droit au travail

Accompagnement dans la recherche d'emploi ; si nécessaire soutien concret aux employeur.ses afin de régulariser les conditions de travail ; constitution d'un réseau d'acteur.trices de l'insertion professionnelle pour les personnes peu ou non formées (nettoyage, bâtiment, agriculture, etc.) et possibilité de missions temporaires et fixes en interne de l'AIM.

>> Droit à la formation

Nous étudions avec la famille quelles sont les formations qualifiantes envisageables en fonction des besoins et des ressources de cette dernière.

>> Droit à la scolarisation

Scolarisation stabilisée et accompagnement administratif relatif à la scolarisation des enfants.

>> Droit à la santé

Accompagnement administratif relatif à la santé.

>> Droit à l'éducation financière

Formations sur la gestion de budget, sur le désendettement, etc.

>> Droit à l'accompagnement administratif pour toute la famille

>> Droit à l'accompagnement juridique

Nous travaillons avec notre réseau pour orienter les familles en vue des demandes de permis ou de regroupement familial, de suivi juridique des dettes, etc.

** Important L'accompagnement se fait en fonction de nos compétences et de celles du réseau de nos partenaires. Nous collaborons avec nos partenaires pour effectuer une prise en charge adéquate et complémentaire. Si une famille est déjà prise en charge chez un ou plusieurs de nos partenaires, nous nous assurons du suivi en prenant des nouvelles régulièrement.*

Devoirs des familles

« S'engager à **payer un loyer** demandé par les fondations immobilières de droit public et à contracter une assurance ménage à ses frais.

« S'engager à **être transparent.e** sur sa situation financière.

« S'engager à **renforcer sa recherche d'emploi** pour augmenter les revenus.

« S'engager à **participer à l'accompagnement proposé** (rdv, formations, cours de français, etc.).

« S'engager à **participer aux événements bénévoles** de l'association selon ses disponibilités.

« S'engager à **stabiliser la scolarisation** des enfants.

« S'engager à un **arrangement de paiement de dettes** avec des services tels que Caritas ou CSP afin d'accéder à un logement pérenne.